

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989 - 1990

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1989.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1990 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

TOME VI

Défense

SECTION FORCES TERRESTRES

Par M. Philippe de GAULLE,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Michel d'Aillières, Yvon Bourges, François Abadie, Jean-Pierre Bayle, vice-présidents ; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Alloncle, Jacques Genton, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Jean-Luc Bécart, Daniel Bernardet, André Bettencourt, Amédée Bouquerel, André Boyer, Michel Caldaguès, Jean-Paul Chambriard, Michel Chauty, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, André Delélis, Franz Duboscq, Claude Estier, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Golliet, Bernard Guyomard, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madaille, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Poniatowski, Robert Pontillon, Roger Poudonson, André Rouvière, Robert-Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 895 et annexes, 920 (annexe n° 38), 922 (tome XI), 923 (tome VII) et T.A. 181.

Sénat : 58 et 59 (annexes n° 45 et 46) (1989-1990).

## SOMMAIRE

	Pages
<b>CHAPITRE PREMIER : CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LE BUDGET POUR 1990 DE LA SECTION FORCES TERRESTRES</b> .....	5
<b>A - Contexte stratégique : évaluation des menaces potentielles</b> .....	5
1. Menace potentielle continentale .....	7
a) Limites des réformes soviétiques .....	7
b) Les progrès du désarmement et l'augmentation du risque de prolifération .....	9
c) La cristallisation de l'idée de défense européenne .....	10
2. Menace potentielle originaire de Méditerranée - Moyen Orient .....	11
3. Menace potentielle outre-mer .....	13
<b>B - Contexte structurel, psychologique et moral propre à l'Armée de Terre</b> .....	14
1. Composition organique des forces terrestres .....	14
a) Orientations définies dans le cadre du plan "Armées 2000" .....	14
b) Incidences sur la défense du territoire .....	15
c) Problèmes posés par la Force d'Action Rapide (FAR) ..	16
d) Réflexions relatives au nucléaire préstratégique .....	17
2. Un élément essentiel : le service militaire .....	19
a) Importance du service militaire .....	19
b) Caractère sélectif du service militaire .....	20
c) Inconvénients susceptibles de résulter de l'instauration d'une armée de métier .....	21
3. Contexte psychologique et moral propre à l'Armée de Terre .....	22
a) Facteurs moraux du malaise des armées .....	22
b) Facteurs matériels du malaise des armées .....	24
<b>CHAPITRE DEUX : ANALYSE DU PROJET DE BUDGET POUR 1990 DE LA SECTION FORCES TERRESTRES</b> .....	27
<b>A - Le titre III et les moyens des services : la gestion de la         pénurie</b> .....	27

1) Matériel et fonctionnement des armes et des services . . .	29
a) L'entraînement des forces : un maintien à niveau . . . . .	29
b) La diminution de l'entretien programmé des matériels . . . . .	30
c) La croissance symbolique du poste alimentation . . . . .	30
d) Le soutien général et la "vie courante" . . . . .	31
e) La détérioration de l'entretien des casernements . . . . .	31
2) L'insuffisance des moyens en personnels de l'Armée de Terre . . . . .	32
a) Part des frais de personnel dans les crédits du titre III . . . . .	32
b) Une nouvelle et inquiétante déflation des effectifs . . . . .	33
c) Conséquences de l'insuffisance des moyens en personnels . . . . .	34
c1. un encadrement inférieur à la normale . . . . .	34
c2. l'aggravation des astreintes . . . . .	35
c3. le seuil atteint par la condition militaire . . . . .	36
c4. l'impact de la réduction des effectifs sur l'organisation territoriale de l'Armée de Terre : conséquences du plan "Armées 2000" sur l'Armée de Terre . . . . .	40
3) Des charges surdimensionnées par rapport aux moyens de l'Armée de Terre . . . . .	42
a) Le problème des effectifs de l'Armée de Terre : le faible niveau de la ressource effectivement disponible . . . . .	42
b) La variété des missions incombant à l'Armée de Terre . . . . .	44
c) L'ampleur des besoins insatisfaits . . . . .	45
<b>B - Le titre V et l'équipement de l'Armée de Terre : des crédits insuffisants, mettant en cause la réalisation de nombreux programmes . . . . .</b>	<b>46</b>
1) Vue d'ensemble des dotations du titre V . . . . .	48
a) Crédits de paiement . . . . .	48
b) Autorisations de programme . . . . .	48
2) Reprise d'un certain effort en matière d'études . . . . .	49
a) Crédits consacrés aux études amont . . . . .	49
b) Crédits de paiement affectés aux principaux matériels en développement . . . . .	50
3) Les fabrications d'armement : l'incidence fâcheuse de la révision des objectifs de la loi de programmation pour 1987-1991 . . . . .	55
a) Les hélicoptères . . . . .	56
b) Les systèmes blindés . . . . .	57
c) Les feux sol-sol . . . . .	58
d) Les systèmes antichar . . . . .	59
e) Les systèmes sol-air . . . . .	60
f) La surveillance du champ de bataille . . . . .	60
g) Les véhicules . . . . .	61
4) Habillement, couchage, campement et ameublement (HCCA) . . . . .	61
5) Infrastructures . . . . .	62

<b>Conclusions de votre rapporteur</b> .....	65
<b>Examen en commission</b> .....	66

## CHAPITRE PREMIER

-----

### CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LE BUDGET POUR 1990 DE LA SECTION FORCES TERRESTRES

Conformément à la tradition établie en matière de rapports budgétaires, votre rapporteur ne limitera pas son propos au montant des crédits impartis à la section Forces terrestres.

En effet, à moins de ne développer que les effets en oubliant les causes, il est utile, à la veille d'une année où l'on perçoit des changements de programmes insidieux ou explicites, de rappeler dans quelle conjoncture, nécessairement mouvante, se trouve aujourd'hui notre Armée de Terre.

Votre rapporteur analysera le contexte stratégique dans lequel s'inscrit le budget, pour 1990, de la section Forces terrestres, avant d'aborder le contexte structurel, psychologique et moral propre aujourd'hui à l'Armée de terre.

#### A - CONTEXTE STRATÉGIQUE : ÉVALUATION DES MENACES POTENTIELLES

Un Etat n'a d'existence, et par conséquent de politique, rappelle le Général de Gaulle, que par la diplomatie qui l'exprime, l'armée qui le soutient, la police qui le couvre et la monnaie qui le solde.

Nous venons de citer là les responsabilités fondamentales de l'Etat, c'est-à-dire celles que personne d'autre que lui ne peut exercer. Elles sont suffisamment lourdes et capitales pour qu'elles demeurent toujours prioritaires vis-à-vis d'autres, aussi légitimes

soient-elles, et la Sécurité de la Nation est la première de ces priorités.

Parce qu'elles sont exemplaires, permettez-moi de citer à ce propos les admonestations que l'Association des Sous-Officiers suisses a adressées, d'une part en 1982 à son gouvernement fédéral et, d'autre part, en octobre 1989 à ses concitoyens. Je cite : "Si nos finances ne sont pas extensibles, ce n'est pas en termes d'économie des budgets que celui de l'armée doit être considéré, mais en termes de besoins de la Défense".

"Notre armée nous impose des contraintes et des obligations dont nous nous serions facilement passés, mais si elle n'existait pas nous ne serions bientôt plus... Ayant témoigné à la face du monde interloqué que nous n'avions plus guère la volonté de nous battre pour notre indépendance, nous deviendrions un peuple d'esclaves. Les pensions et notre bien-être ne seraient bientôt plus qu'un souvenir du passé... Nous aurions à aller nous battre comme mercenaires à la solde des étrangers".

Nous savons bien qu'il y a des pacifistes en France -je n'ai pas dit des pacifiques- qui avancent parfois qu'il y aurait mieux à faire que des armes. Ils auraient tout à fait raison si on pouvait s'en passer pour se défendre des prédateurs, et si la faiblesse de la Défense nationale ne conduisait pas inévitablement à l'invasion, aux débarquements, à la résistance et à la déportation. "Les peuples qui ne veulent pas se défendre appellent le malheur" dit un vieux proverbe.

Bien entendu une armée n'existe pas pour elle-même. Elle n'existe qu'en fonction des menaces potentielles qui ne désignent pas forcément tels ennemis plutôt que d'autres, tant qu'ils ne sont pas formellement identifiés.

Dans le présent, pour l'Armée française, les menaces potentielles qui s'exercent militairement ou sous la forme des pressions psychologiques qui en découlent, sont de trois ordres :

## **1) Menace potentielle continentale**

Une première menace potentielle peut être désignée, par commodité didactique, **menace potentielle continentale.**

### **a) Limites des réformes soviétiques**

Sur le continent européen, c'est l'Union Soviétique, et les Etats qui lui sont associés, qui représentent la puissance de loin la plus importante.

Sans doute, depuis le Général de Gaulle et depuis l'arrivée au pouvoir de M. Mikhaïl Gorbatchev en particulier, l'Union Soviétique s'est-elle efforcée de remplacer par la détente le climat de tension systématique qu'elle pratiquait auparavant, sans pour autant renoncer à son idéologie, à ses interventions, à ses procédés et à son langage pacifiste à usage des autres.

En particulier elle a renoué avec son principal rival, les Etats-Unis, le dialogue bilatéral sur la réduction des armements chimiques ou conventionnels et les euromissiles, d'autant que ce dialogue ne lui est pas du tout défavorable.

Le monde occidental accueille avec sympathie les efforts de M. Gorbatchev pour la "transparence" et la "libéralisation" du régime russe. Sans doute y est-il conduit par des nécessités internes, économiques, ethniques, etc... et par la difficulté croissante de contrôler l'information dans la multiplication des techniques modernes de diffusion.

Aussi le monde occidental souhaite-t-il qu'il réussisse à maîtriser cette évolution, car nous n'avons jamais intérêt à la déstabilisation de quelque pays que ce soit qui n'est pas en conflit avec nous.

Cependant, la sympathie ne doit pas nous conduire à mésestimer les dangers que peuvent faire courir à la paix mondiale des changements mal contrôlés, qu'ils soient ceux de la puissance principale ou ceux de ses associés.

Les problèmes polonais, tchécoslovaque, hongrois, roumain, comme la situation de l'Allemagne de l'Est vis-à-vis de la République fédérale, caractérisée par l'obsession de la réunification, rendent incertain l'avenir de l'Europe et doivent inciter à la prudence.

Sans doute se passe-t-il aujourd'hui à Berlin quelque chose de "l'Europe de l'Atlantique à l'Oural" et de la réunification de l'ancienne capitale allemande annoncée par le Général de Gaulle en 1959, prévisions qui faisaient alors sourire certains. Mais si la séparation matérielle entre les deux secteurs Est et Ouest de la capitale vient symboliquement d'être levée, le mur existe toujours autour de la ville et le long du corridor qui y mène.

Quelle que puisse être la solution allemande dont nous ne pouvons rien prévoir de certain, si ce n'est qu'elle ne sera sans doute pas immédiate et, nous l'espérons, sans un nouveau Yalta, la France ne pourra s'en réjouir vraiment qu'à condition d'être l'interlocuteur solide d'un voisin immédiat de près de 80 millions d'habitants.

Quant à l'U.R.S.S., si elle paraît aujourd'hui engagée dans un processus de restructuration porteur d'espoir pour l'avenir, et si la volonté de dialogue pacifique de M. Gorbatchev n'a pas à être contestée a priori, on ne doit pas perdre de vue qu'il n'y a jusqu'à présent aucun infléchissement notable dans l'organisation et la modernisation des forces du Pacte de Varsovie, forces dont la posture reste résolument offensive, à la fois par la structure des unités, leur implantation dans les pays voisins, leur capacité à se déployer rapidement vers l'extérieur, la modernisation et l'accroissement de leurs moyens de combat, tant stratégiques que tactiques ou conventionnels.



## **b) Les progrès du désarmement et l'augmentation du risque de prolifération**

L'accord intervenu entre Américains et Russes sur le retrait des missiles à courte portée et le désarmement des missiles russes les plus anciens (SS 20) à basse altitude en Europe, n'a en rien modifié la modernisation des autres composantes de l'arsenal nucléaire soviétique à très courte portée (SS 21) et à longue portée (SS 24 et 25).

En ce qui concerne les armes chimiques dont l'emploi est interdit par la Convention de Genève de 1925, mais pas leur fabrication ni leur détention, comme beaucoup d'autres puissances, l'Union Soviétique ne se cache pas d'en conserver plusieurs centaines de millions de tonnes pour pouvoir riposter à une éventuelle agression chimique.

De même, les Etats-Unis ont-ils repris depuis ces dernières années une production qu'ils avaient cessée, faute d'être parvenus à un accord avec leur principal rival.

A ce double développement vertical, s'ajoute une prolifération horizontale, même dans des pays du Tiers-monde. Parce que l'arme chimique est peu coûteuse et relativement facile à produire sans développements industriels importants et voyants, une vingtaine de pays possèdent ce qui apparaît comme "la bombe atomique du pauvre".

En ce qui concerne les moyens terrestres conventionnels, si M. Gorbatchev s'est déclaré convaincu de la possibilité pour son pays de les diminuer sensiblement, étant donné la supériorité des Soviétiques en Europe, et s'il paraît même avoir procédé à certaines déflations, l'asymétrie des forces russes et associées, vis-à-vis des autres, demeure considérable.

D'une manière sommaire, on peut faire une évaluation de 3 contre 1 en faveur des forces conventionnelles du Pacte de Varsovie

sur le continent Europe-Asie, par rapport à la totalité des autres, qu'elles soient de l'Organisation Militaire du Traité de l'Atlantique Nord ou qu'elles n'en soient pas, et qu'elles se trouvent, ou non, sur le continent. En Europe, ce déséquilibre atteint couramment 4 contre 1.

### **c) La cristallisation de l'idée de défense européenne**

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'idée d'une défense européenne se soit petit à petit cristallisée au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Elle s'est traduite en particulier par la création de l'Union de l'Europe occidentale en 1948, organisation bientôt coiffée en 1949 par l'Organisation Militaire du Traité de l'Atlantique Nord dominée par les Etats-Unis, organisation elle-même complétée et partiellement remplacée par le Traité franco-allemand de 1963.

Une diminution sensible de la tension entre les deux géants militaires, tension remplacée par un dialogue permanent, en particulier au sujet de réductions possibles de leurs armements et un accroissement important du déficit budgétaire américain, aurait pu faire craindre un désengagement des Etats-Unis en Europe. Si certaines acceptations de leur part dans le domaine des missiles tactiques peuvent avoir été fâcheuses, il ne paraît pas que les Américains aient sensiblement restreint un dispositif militaire en Europe destiné à marquer qu'ils n'entendent pas s'en dégager de sitôt. De l'avis de votre rapporteur le risque d'un tel retrait serait trop grand pour eux. Mais nul ne peut prétendre savoir ce qui se passera dans la prochaine décennie.

De même, la Grande-Bretagne, malgré ses difficultés en Irlande et son désengagement outre-mer, conserve-t-elle un corps expéditionnaire significatif sur le continent pour indiquer qu'elle considère qu'il n'est plus suffisant pour sa défense d'être encore une île.

Conscient des carences, de la lourdeur et des délais d'intervention des organisations de défense atlantique, l'Allemagne

du Chancelier Adenauer s'est rapprochée militairement de son voisin le plus immédiat sur place qu'est la France.

Cette coopération franco-allemande peut encore être considérée comme la colonne vertébrale de notre défense en Europe. Sans que cette coopération se soit toujours traduite par des vitrines aussi médiatiques, mais pas forcément les plus efficaces dans l'ordre pratique, que la Brigade franco-allemande, dont je ne critique pas l'excellence de ses éléments, il n'en reste pas moins que les dispositifs et les états-majors sont depuis longtemps imbriqués sur le terrain, coopèrent en permanence, manoeuvrent ensemble et contribuent de fait à l'élaboration d'une défense européenne. Toutefois on ne peut pas dire que l'entente soit encore satisfaisante en matière d'armements, sauf pour l'hélicoptère de combat franco-allemand.

Défense européenne, ou constitution d'un pilier européen de défense ? C'est au premier plan des préoccupations des gouvernements d'Europe occidentale, et pas seulement de la France et de l'Allemagne.

Comment se trouverait posé le problème en cas de réunification des deux Allemagne ? Quelle que soit sa solution, nous avons toutes les raisons de tenir à la solidité de notre armée, pilier sans lequel les armées de nos voisins risqueraient bien de se déstabiliser.

Disons pour conclure à propos du continent que la réalisation d'une défense véritablement européenne est un problème plus difficile à résoudre que l'Europe économique, financière et peut-être même sociale. Il y faudra beaucoup d'efforts.

## **2) Menace potentielle originaire de Méditerranée - Moyen Orient**

Il existe une deuxième menace potentielle que je désignerais par "Méditerranée - Moyen Orient" : elle peut d'autant moins être oubliée qu'elle est croissante.

La Méditerranée est une désignation géographique commode pour localiser toutes les tensions qui s'exercent, au Sud, depuis le continent africain, et, à l'Est, au Moyen Orient jusqu'en Iran.

Nous n'y avons plus de responsabilités politiques, mais nous en avons encore qui sont de nature culturelle et morale, vis-à-vis des peuples qui sont restés nos amis.

Nous n'y avons pas d'ennemis déclarés, au contraire, mais les rivalités qui s'y manifestent dans l'ordre politique, racial, religieux et idéologique, aggravées par la pauvreté, la trop forte expansion démographique de beaucoup, sont tels que les intéressés tendent à reporter sur nous leurs propres problèmes.

En son temps, le Général de Gaulle s'était donné beaucoup de mal pour aider à la stabilité des pays francophones et de leurs voisins de l'immense continent africain. Il ne se passait guère de semaine qu'il n'en reçût et réunît les chefs d'Etat, ou qu'il ne les aidât.

Il voulait ainsi contribuer à éviter à leurs peuples si divers dans leurs territoires, leurs ethnies, leurs mentalités, leurs capacités, leurs démographies, leurs ressources, et dont l'indépendance avait été acquise à une date récente pour la plupart, les affrontements que la vieille Europe a connus pendant vingt siècles, et les Amérique du Sud et Centrale durant tout le XIXème, et encore aujourd'hui sous d'autres formes.

Bien que cette charge ait sensiblement diminué depuis vingt ans pour toutes sortes de raisons qui n'ont pas à être développées ici, la France ne peut pas se défaire totalement aujourd'hui de soutenir ses amis d'Afrique.

Conformément aux accords passés explicitement avec les Etats intéressés, notre Armée de Terre doit donc maintenir chez ses

amis des moyens de soutien opérationnel et technique, mais aussi réserver des moyens d'intervention rapide depuis la France, ce qui suppose, corollairement à l'Armée de Terre, des moyens aériens et maritimes adaptés, et rapidement disponibles en métropole.

### **3) Menace potentielle outre-mer**

**Rappelons enfin la menace potentielle outre-mer.**

Les départements et territoires français d'outre-mer ont, non seulement pour nous une place historique et sentimentale, mais ils fournissent à l'ensemble français une extension géographique indispensable : sans eux nos possibilités seraient considérablement rétrécies dans les domaines biologiques, maritimes, nucléaires, spatiaux et électroniques pour ne citer que les principaux.

Certains pays étrangers, qui furent même nos alliés durant les deux dernières guerres mondiales et se le prétendent encore, nous y remplaceraient volontiers. Quelques uns utilisent même la subversion. Faut-il rappeler, à titre d'exemple, qu'en Nouvelle-Calédonie, les lieux où se sont produits les incidents les plus nombreux et les plus graves se trouvent, comme par hasard, sur la ligne droite Canala-Ouvéa-Vuanautou, la plus courte franchissable par bateaux de petite taille.

Là aussi notre Armée de Terre a une place importante, non seulement de quadrillage de sécurité, mais aussi d'encadrement et d'aide aux développements techniques et sociaux, comme en fournissent leurs unités de service militaire adapté, bien que ce ne soit pas strictement la vocation de ce dernier.

Pour les départements et territoires d'outre-mer, nos forces terrestres doivent pouvoir, comme sur tout le reste du territoire français, disposer d'éléments de manoeuvre et d'intervention pour renforcer les défenses locales, ce qui suppose, là encore, des moyens aériens et maritimes adaptés et rapidement disponibles en métropole.

## **B - CONTEXTE STRUCTUREL, PSYCHOLOGIQUE ET MORAL PROPRE À L'ARMÉE DE TERRE**

Après ce rappel du contexte stratégique de notre Armée de Terre, et avant de passer aux analyses chiffrées de son budget, il n'est sans doute pas inutile de mentionner quelques uns des principaux facteurs qui gouvernent sa condition interne, si je puis dire, autrement dit son **contexte structurel, psychologique et moral.**

### **1) Composition organique des forces terrestres**

#### **a) Orientations définies dans le cadre du plan "Armées 2000"**

**D'abord organiquement, les forces terrestres du temps de paix sont essentiellement composées de :**

- 6 divisions blindées assez maigres,
- 2 divisions d'infanterie,
- 1 division aéroportée d'intervention,
- 1 division alpine,
- 7 brigades du territoire, bientôt réduites à 5 (mises sur pied à la mobilisation),
- 2 régiments de couverture des Forces nucléaires stratégiques.

**D'autre part, le ministre de la Défense se propose, dans le "Plan Armée 2000", de réduire les régions militaires de 6 à 3 et les divisions militaires territoriales de 22 à une dizaine.**

**La suppression de nombre de garnisons ou d'implantations, suscite les protestations des villes correspondantes,**

tandis que d'autres comme Belfort qui, sauf erreur de ma part, récupère 40 hectares sur la domanialité militaire, s'en félicitent.

Enfin, si l'État-major a proposé de recentrer sur Metz les organismes de commandement et les services de Lille, le ministre a décidé au contraire que ce serait Lille qui hériterait de Metz.

Quant au Groupement industriel des armements terrestres (GIAT), il en a déjà été suffisamment question lors de la discussion du projet de loi relatif à la réforme du GIAT pour que je ne reprenne pas la question ici. Disons simplement que la plupart des avis préconisent sa transformation en société industrielle.

#### **b) Incidences sur la défense du territoire**

Les reconcentrations organiques et territoriales projetées par le ministère de la Défense, amènent à s'interroger sur la solidité du tissu défensif laissé sur le territoire.

Déjà en 1940, la défense du territoire ne pouvait plus être linéaire comme en 1918, mais aurait dû être organisée sur toute la profondeur de la métropole et de l'empire. Faute de l'avoir compris, la République a connu les désastres que vous savez.

Cette nécessité d'un échelonnement en profondeur de notre défense est encore plus vraie à notre époque de menaces nucléaires et d'opérations rapides à grande distance par éléments terrestres, aéroterrestres et même amphibies.

Pour ces raisons, et pour assurer aussi la couverture de la mobilisation, notre Armée de Terre, dont le gros doit pouvoir agir sur deux directions principales -Nord et Est-, ne peut pas laisser le vide sur le territoire derrière elle. Ses effectifs et les regroupements actuellement projetés de ses unités doivent être répartis en conséquence.

En outre, il ne servirait à rien d'envoyer nos soldats défendre nos frontières si la sécurité derrière eux était obérée par une immigration étrangère abusive, de nature à provoquer une libanisation de notre pays.

Dans une note manuscrite du 3 février 1969, destinée à un conseil des ministres et publiée depuis, au sujet des grandes nécessités nationales, le Général de Gaulle a écrit notamment, je cite : "La population. Cela implique à la fois une politique de la natalité et une politique de l'immigration et (souligné) de la naturalisation", indiquant par là qu'immigration et naturalisation sont indissociables.

### **c) Problèmes posés par la Force d'action rapide (FAR)**

Un des moyens destinés à venir combler les vides et fournir des renforts sur la profondeur du champ de bataille est désigné comme étant la Force d'Action Rapide d'intervention ou FAR.

Des critiques ont souvent été adressées au sujet de cette force à laquelle elles reprochent essentiellement son côté de propagande médiatique du fait que, à part son Etat-major, cette force serait créée par prélèvement sur des unités qui existent déjà sous d'autres noms et n'apporterait, par conséquent, rien de plus.

Que la FAR ait un but plus politique que militaire n'est pas répréhensible en soi, du moment qu'elle ajoute bien une nouvelle force de manoeuvre. C'est l'avis des Allemands, qui considèrent qu'elle devrait être en priorité destinée à renforcer, par des éléments supplémentaires venus d'ailleurs, la Première Armée française en Allemagne, dont l'engagement leur paraîtrait seul significatif.

Or le concept d'emploi de cette FAR, par rapport au reste des Forces, n'a pas été jusqu'à présent clairement défini. Pourquoi



prélever sur des unités déjà prévues pour la Première Armée ? La 11ème division aéroportée d'intervention ne répondait-elle pas déjà à une action rapide à l'échelle de nos moyens ?

#### **d) Réflexions relatives au nucléaire préstratégique**

Armée d'effectifs dont les composantes humaines sont évidemment essentielles, mais dont la nature, la puissance et le perfectionnement des armes déterminent les conditions même de son emploi, notre Armée de Terre doit répartir ses moyens entre la simple infanterie, dotée des armes usuelles, et les corps de manoeuvre, équipés d'armes nucléaires tactiques.

Cette dernière capacité opérationnelle pose le problème du système d'armes "Hadès".

Sans pour autant mettre en cause le contrôle gouvernemental (et plus précisément présidentiel) sur toute arme nucléaire, le temps n'est plus où le Général de Gaulle, créateur de notre force nucléaire, ne disposait, pour des raisons à la fois technologiques et politiques, que de moyens anti-cités sommairement qualifiés de "tout ou rien".

En particulier chez les deux superpuissances militaires, on a construit depuis toute une gamme de moyens dits intermédiaires ou à courte portée, et les deux grands se sont mis à négocier, presque dans le même temps qu'ils se menaçaient mutuellement, et nous menaçaient par la même occasion en tant que champ de bataille potentiel. Je ne reviendrai pas ici sur les discussions dites "option zéro" ou "double zéro" dont nous n'avions pas forcément à nous féliciter, et auxquelles nous n'étions d'ailleurs pas fondamentalement conviés.

Quoi qu'il en soit, pour avoir la capacité de riposter rapidement à des forces attaquantes avec des moyens appropriés, avant de passer aux projectiles anti-cités, il est inévitable que la France se dote de moyens nucléaires à courte portée.

La République Fédérale d'Allemagne réclame l'assurance que de tels projectiles ne seraient pas délivrés sur son territoire, voire sur celui de la République Démocratique allemande, et le gouvernement français a convenu avec ses voisins de les consulter avant un éventuel emploi de l'arme tactique nucléaire.

Cette garantie que l'Allemagne demande de notre part paraît assez illusoire dans la mesure où, à l'Est, on dispose de moyens nucléaires tactiques qui, même placés assez loin en arrière, ont assez de portée pour tirer partout en Centre Europe, ou pourraient être amenés à portée en quelques heures.

De toute façon, nos "Pluton" déjà anciens d'une vingtaine d'années, sont à trop courte portée pour satisfaire à coup sûr aux exigences allemandes. Quant aux missiles nucléaires air-sol ASMP, ils offrent une souplesse d'emploi et une gamme de portées supérieures, à condition de n'être pas entravés par la vulnérabilité des aérodromes ou des conditions nocturnes et météorologiques trop défavorables.

Dans ces conditions, le système d'armes "Hadès" qui aurait une portée proche de 500 km, et présenterait en outre l'avantage de la mobilité et de la permanence, répondrait mieux aux exigences du combat terrestre comme à celles de nos alliés. Cela veut dire que nous ne pouvons pas nous dispenser de la fabrication de projectiles à neutron.

La programmation du système de missiles Hadès ne figure pas au budget de l'Armée de Terre mais à celui de la Section commune.

Signalons que cette programmation reste imprécise, si l'on sait que les autorisations de programme sont en principe de 4,5 milliards pour la période 90-93, hors têtes nucléaires et systèmes de transmissions et d'informatique, avec la mise sur pied du premier régiment en 1992. On se demande ce qu'il y aura exactement dans cette unité.

## **2) Un élément essentiel : le service militaire**

Armée d'effectifs plus que les autres, la nature, la quantité et la provenance de ces derniers, pose constamment à l'Armée de Terre un problème capital, celui du service militaire.

### **a) Importance du service militaire**

Le chef de bataillon Charles de Gaulle écrivait dans la *Revue de l'Infanterie*, dès avril 1929, dans un article intitulé "Philosophie du recrutement" que parmi les multiples systèmes appliqués au recrutement des soldats : "conscription, volontariat, mercenariat, aucun n'a de valeur absolue, ni de vertu propre". Ce n'est pas a priori qu'on peut dire si on devra employer, ou tous les trois à la fois, ou deux seulement, ou un seul. Ce sont les circonstances qui en déterminent le choix.

Aujourd'hui, le service militaire sous-tend nos trois armées, et même maintenant la gendarmerie dans une certaine mesure. Dans l'état actuel de leurs budgets respectifs, il fournit à la Marine nationale ou à l'Armée de l'Air, moins pour la première et plus pour la seconde, des contingents indispensables aux soutiens et aux gardes de leurs bases et de certaines unités. Quant à l'Armée de Terre, elle en tire les 2/3 de ses effectifs.

Nous ne pouvons pas oublier que le service militaire a été un système pénible à établir, qui a même provoqué des révoltes sous la Révolution, et difficile à maintenir ensuite. Même s'il rencontre discipline et patriotisme, il a rarement été servi par enthousiasme.

Ensuite, lorsque chaque homme était un fusil, dans une population française nombreuse dont la grande majorité vivait en économie de subsistance, c'est-à-dire quotidiennement limitée à la nourriture, aux vêtements, à quelques sous et à la considération de

l'uniforme, cette conscription fut relativement bien admise, toutefois avec des nombres variables de réfractaires selon les époques.

### **b) Caractère sélectif du service militaire**

Aujourd'hui la complexité, le coût et l'efficacité des armes, les conditions économiques ou sociales et les mentalités ont évolué d'une façon si considérable qu'on en est arrivé à un "service national" sélectif, ce que d'aucuns traduisent par "inégalitaire".

Je crois devoir faire quelques remarques à ce sujet : c'est l'Armée de Terre qui est chargée du recensement et de la sélection des appelés. Elle les répartit au mieux des besoins dans les trois armées.

Signalons en passant, parce que c'est une aberration, que la sélection de beaucoup d'appelés d'origine algérienne, Français de droit, lui échappe totalement du moment qu'ils déclarent vouloir faire leur service en Algérie. Ce qu'ils font, ou plus exactement prétendent faire durant un an ou plus, sans pour autant perdre leurs avantages sociaux et civiques. Faut-il rappeler qu'un tel procédé est contraire à une bonne intégration, et qu'il est un exemple déplorable pour les jeunes gens d'origine algérienne qui, eux, acceptent le service comme les autres Français. Rappelons qu'en 1941, le Général de Gaulle avait opposé les lois de la République aux Britanniques, pour exiger et obtenir le retour sous uniforme français de plusieurs milliers de nos compatriotes engagés chez eux, sous peine de perdre la nationalité française.

Certes les armes et les équipements à mettre en oeuvre ou les ressources budgétaires ne permettent pas de mobiliser la totalité du contingent. Aussi les exemptions ou affectations spéciales sont-elles nombreuses par sélections à critères familiaux ou capacitaires qui n'ont rien de scandaleuses, mais qui rendent ce service discriminatoire.

En particulier nombre d'universitaires, de scientifiques ou de techniciens sont versés à la coopération à l'étranger. Et convient-il de faire trop de remarques démagogiques à ce sujet ?

Cela veut dire que les uns font un "service militaire" et les autres un "service national" qui n'a rien à voir avec les Armées, si ce n'est le recensement d'origine qu'il est toujours bon d'effectuer pour de multiples raisons civiles et patriotiques.

**c) Inconvénients susceptibles de résulter de l'instauration d'une armée de métier**

En interprétant parfois abusivement le Général de Gaulle qui a écrit *Vers l'armée de métier* pour préconiser, en 1933, la constitution d'un corps de manoeuvre spécialisé dans une armée au professionnalisme malheureusement par trop déficient, d'aucuns disent que, dans ces conditions, mieux vaut instaurer une armée entièrement professionnelle et se débarrasser d'un service militaire qui n'a plus rien à voir avec "à chaque homme un fusil".

Une telle solution ne pourrait pas être adoptée radicalement sans inconvénients graves. Ce serait en effet pour nous-mêmes abandonner de façon probablement irréversible une conscription si péniblement établie, et pour nos voisins allemands, espagnols, italiens, belges, hollandais et même suisses, qu'il serait de toute façon bon de consulter, provoquer certains risques de déstabilisation de leurs armées, elles-mêmes basées sur la conscription.

Il est permis de penser, qu'à moins de budgets beaucoup plus considérables, qui seraient, par exemple, ceux d'un conflit menaçant, les conditions économiques et sociales modernes ne permettent plus autre chose qu'un service militaire sélectif, de plus en plus fondé sur un volontariat. Encore faudrait-il donner à ces volontaires des avantages sérieux par rapport aux autres, bien rappeler à ces autres que l'éventualité d'un appel pour la défense nationale demeure, et enfin fournir un apport de professionnels plus substantiel qu'actuellement.

Ceci ne pourrait se faire convenablement qu'avec un meilleur Titre III, et tel n'est pas le cas avec le budget qui nous est présenté pour 1990. Aussi les intentions du Gouvernement restent-elles quelque peu imprécises au sujet de ce qu'il entend maintenir ou non de ce service militaire dans l'avenir.

### **3) Contexte psychologique et moral propre à l'Armée de Terre**

Je ne puis pas terminer la première partie de mon rapport sans attirer votre attention sur le **contexte psychologique et moral** de nos Forces armées, contexte dans lequel s'inscrit le présent projet de budget.

#### **a) Facteurs moraux du malaise des armées**

Les récentes histoires de lettres anonymes montrent que le malaise est particulièrement sensible en ce moment dans les armées, puisque pour la première fois depuis longtemps, ce ne sont pas quelques libelles ou hebdomadaires spécialisés mais bien la grande presse et les médias qui ont publié ou repris ces lettres anonymes, au demeurant tout à fait inadmissibles.

Cet état de choses, dont les conséquences pourraient devenir plus graves, si les responsables ne font pas ce qu'il faut pour le réduire, tient à nombre de causes morales et matérielles dont l'étude approfondie n'a pas sa place ici, mais dont il convient néanmoins de faire une brève analyse, du fait que le phénomène touche au fonctionnement des armées, donc à son budget.

D'abord dans l'ordre moral, les conditions dans lesquelles le gouvernement a engagé nos forces armées ont souvent été contraires à l'efficacité. Le soldat s'est vu reprocher plus d'avoir combattu que d'être resté inactif, et s'est entendu répéter qu'il n'y a pas d'ennemi à vaincre, sous prétexte qu'il est souhaitable de montrer

sa force plutôt que de s'en servir, ou qu'on aspire à la paix universelle. Mais le soldat aussi !

Est-il par ailleurs admissible que certains officiels, pour des raisons politiciennes, soient allés s'incliner sur les tombes d'agresseurs tandis qu'ils ont, sinon menacé de poursuites judiciaires, du moins manifesté leur indifférence à l'égard de ceux qui ont fait leur devoir ?

Est-il admissible que les coups portés à ceux chargés de maintenir l'ordre aient été bien souvent considérés comme allant de soi, alors que ceux qu'ils ont portés -sur ordre- soient vilipendés comme des "bavures" ?

Est-ce susciter la confiance et l'adhésion du corps des officiers envers l'Etat que de prétendre mettre en cause les droits d'expression politique légitimes de leurs aînés qui ne sont plus en service actif, après qu'ils ont le mieux servi la République dans la guerre et dans la paix ? Ou de répondre aux gens les plus persuadés que le pilote n'existe que pour l'avion, et non pas l'inverse, alors même que leur propre sécurité est en cause, je cite : "la force publique est à l'avantage de tous et non pour l'utilité de ceux auxquels elle est confiée" ?

Récemment nous avons célébré le bicentenaire de la Révolution française. Elle a promulgué le droit écrit égal pour tous en remplacement du bon plaisir et des coutumes. Elle a exalté les droits individuels et les devoirs collectifs du citoyen, glorifié le citoyen-soldat et l'élan de la Nation en armes pour sa défense. Ce sont là ses incomparables et véritables acquis.

Ces commémorations auraient par conséquent dû être enthousiasmantes pour nos armées. Or ces dernières ne se sont pas retrouvées dans une grande manifestation cosmopolite et tiers-mondiste et, peut-être cela pour rattraper un peu ceci, non plus que dans une célébration, trois ans avant la date du véritable anniversaire, de la bataille de Valmy où figuraient des stands internationaux sans rapport, sinon contraires, avec cette grande manifestation nationale.

C'est surtout une juste considération que demandent ceux qui ont revêtu l'uniforme, si vous voulez qu'ils continuent "à monter sur le parapet" selon une vieille expression, ou qu'ils consentent éventuellement à le faire si nécessaire.

Peut-être même le ministre de la Défense a-t-il à combattre, et il nous faut lui en être très reconnaissants, certaines tendances à rabaisser le militaire au sein même de certains cabinets ou de certains comités. Ces tendances se manifestent qui oublient que, comme disait Mao-Tse-Toung qui connaissait bien l'exemple historique de la Chine ancienne, je cite : "Le mépris du soldat est le signe de la décadence".

Voici pour les facteurs moraux ; mais les facteurs d'ordre "matériel" du malaise des armées ne sont pas moins importants.

#### **b) Facteurs matériels du malaise des armées**

Les armées ont besoin d'un cadre de vie décent dont toute vétusté doit disparaître, et d'un réajustement sensible de leur condition matérielle, qui donne aux personnels une rémunération adéquate de leur qualification, de leurs efforts et des lourdes contraintes de leur service. Ce ne sera pas le cas avec le budget présenté pour 1990.

Les armées ont par ailleurs besoin, pour leur moral comme pour leur efficacité opérationnelle, d'un entretien des matériels et d'un entraînement suffisants. A cet égard, c'est l'activité des forces qui est le facteur principal du "contenu" du service militaire, essentiel à l'acceptation de ce dernier pour les appelés, auxquels le pays demande de lui consacrer une année de leur existence.

Outre les erreurs psychologiques précitées qui étaient facilement évitables, le malaise naît aussi de la dégradation de ces



leurs matériels qu'on vient de mentionner. Il procède dans une large mesure de l'inadaptation de l'effort financier consenti pour la défense.

## CHAPITRE II

----

### ANALYSE DU PROJET DE BUDGET POUR 1990 DE LA SECTION FORCES TERRESTRES

Les 49 434,218 millions de francs inscrits à la section Forces Terrestres du budget de la Défense dans le projet de loi de finances pour 1990 confirment le déclin de la part de l'Armée de Terre dans le budget de la défense. De 26,77 % en 1986, la part allouée à l'Armée de Terre dans le total du budget de la défense est passée à 26,09 % dans le projet de loi de finances pour 1990. Bien qu'encore négligeable, cette décroissance ne traduit pas moins une évolution inquiétante.

La répartition des crédits, à l'intérieur de la section Forces Terrestres, entre le titre III et le titre V reste relativement stable par rapport au budget de 1989 : 52,49 % des dotations de l'Armée de terre sont affectés au titre III et 47,51 % au titre V (respectivement 52,44 % et 47,56 % dans le projet de loi de finances pour 1989). On remarque donc une très légère augmentation de la part du titre III dans le projet de loi de finances pour 1990.

Les insuffisances du projet de budget de la section Forces terrestres se manifestent tout particulièrement, s'agissant du titre III, par la poursuite d'une déflation des effectifs extrêmement préoccupante, ainsi que par le seuil qu'a désormais atteint la condition militaire, et, en ce qui concerne le titre V, par la remise en cause des programmes d'équipement.

#### A - LE TITRE III ET LES MOYENS DES SERVICES : LA GESTION DE LA PÉNURIE

Les crédits de fonctionnement du titre III s'élèvent à 25 952,218 millions de francs dans le projet de budget de 1990, soit

une progression de 3,71 % par rapport à la dotation précédente. Cette augmentation constitue, certes, une amélioration sensible comparée à la croissance de 2,05 % du titre III constatée entre 1988 et 1989, sans que l'on puisse s'estimer satisfait des moyens affectés au fonctionnement des services.

Le tableau suivant indique la répartition de ces crédits (exprimés en millions de francs) entre les différents chapitres, et précise pour chacun d'entre eux son importance relative au sein du titre III, ainsi que son pourcentage d'évolution depuis 1989.

### TITRE III - Moyens des armes et services

	Montant (en millions de francs)	Part dans le total section Forces terrestres	Part dans le total du titre III	Evolution 1990/1989
<b>Chapitre 31-22</b> Soldes, indemnités et allocations diverses	16 615,724	33,61%	64,02%	+ 4,43%
<b>Chapitre 33-21</b> Cotisations sociales-part de l'Etat	1 127,746	2,28%	4,35%	+ 3,59%
<b>Chapitre 33-22</b> Prestations sociales versées par l'Etat	742,748	1,5%	2,86%	+ 2,42%
<b>Chapitre 34-21</b> Alimentation	1 684,926	3,4%	6,49%	+ 0,68%
<b>Chapitre 34-22</b> Activité, entretien et exploitation des forces et des services	5 109,166	10,34%	19,69%	+ 3,11%
<b>Chapitre 34-24</b> Entretien programmé des matériels (1)	482,885	0,9%	1,86%	- 1,15%
<b>Chapitre 34-25</b> Dépenses informatiques, bureautiques et télématiques	189,023	0,4%	0,73%	+ 3,49%
<b>Total titre III</b>	25 952,218	52,49%		+ 3,71%

(1) L'essentiel de l'EPM de l'Armée de terre figure au titre V, chapitre 53-71 (articles 93 à 95)

Votre rapporteur envisagera successivement les crédits affectés au matériel et au fonctionnement des armes et des services, et les moyens en personnels de l'Armée de terre.

### **1°) Matériel et fonctionnement des armes et des services**

Votre rapporteur abordera les moyens affectés à l'entraînement des forces, à l'entretien programmé des matériels, au poste alimentation, aux dépenses de soutien et de "vie courante", et à l'entretien des casernements.

#### **a) L'entraînement des forces : un maintien à niveau**

2 746,944 millions de francs, imputés au chapitre 34-22-10, sont affectés à l'entretien et aux activités des forces (soit une progression de 3,61 %). Ces moyens ne permettront que de maintenir le niveau minimum de 50 jours de sortie par an avec matériel organique (sur un total de 100 jours de sortie par an). Or, cette norme annuelle de 50 jours, pour satisfaisante qu'elle soit, ne constitue qu'une moyenne, qui recouvre d'importantes disparités d'une unité à l'autre. Si certaines d'entre elles se livrent à des exercices fréquents et de niveau satisfaisant, d'autres n'effectuent pas plus d'un jour de sortie par mois.

Les crédits en carburants inscrits au projet de loi de finances pour 1990 et destinés à faire respecter l'objectif de 50 jours sont de 669,5 millions de francs (en augmentation de 6,94 %).

Quant aux munitions, 1 246,5 millions de francs sont inscrits en autorisation de programme (soit une diminution préoccupante de 14,45 %).

Parmi les manoeuvres effectuées en 1989, l'exercice Champagne 89 mérite un commentaire particulier.

L'exercice Champagne 89 s'est déroulé du 17 au 22 septembre au niveau corps d'armée. Il a concerné un effectif total de 28 000 hommes, et a bénéficié du concours de la FATAC et d'un détachement de l'Armée de l'Air allemande.

Les buts poursuivis étaient notamment de permettre l'entraînement à la vie en campagne avec les matériels organiques dans un environnement opérationnel réaliste, d'habituer les PC des divisions et des armes à la conduite en vraie grandeur d'opérations coordonnées, et d'étudier les modalités de prise sous contrôle opérationnel d'une brigade allemande par un corps d'armée.

#### **b) La diminution de l'entretien programmé des matériels**

Les crédits inscrits au titre III pour les programmes d'entretien des matériels régressent de 488,5 millions de francs à 482,88 millions de francs, soit une diminution de 1,15 % qui succède à celle de 3,2 % constatée entre 1988 et 1989.

Toutefois, cette évolution doit être relativisée par la fraction des crédits de l'entretien programmé de matériels qui, pour des raisons de présentation budgétaire, est inscrite au titre V, chapitre 53-71 (article 93 à 95). Le total de l'entretien programmé des matériels (titre III + titre V) s'élève, dans le projet de loi de finances pour 1990, à 3 226,5 millions de francs, ce qui représente une progression réelle de 9,71 % par rapport à la dotation 1989.

#### **c) La croissance symbolique du poste alimentation**

Avec 1 684,926 millions de francs, le chapitre 34-21, consacré à l'alimentation, progresse de 0,68 % et, compte tenu des déflations opérées, devrait permettre de faire face aux besoins de l'Armée de terre en 1990.

A cet égard, il convient de rappeler qu'une augmentation plus substantielle aurait rendu possible la prise en charge du repas de service : alors que les cadres de l'Armée de l'Air bénéficient du repas gratuit, en toutes circonstances, sur les bases, le repas de service est, dans l'Armée de Terre, à la charge des cadres.

Il est temps de mettre fin à cette distorsion mal comprise, dont on cherche en vain les motivations.

Quant à la prime globale d'alimentation allouée aux militaires de métropole (20,97 F par jour en 1989, 21,43 F en 1990), son montant dérisoire traduit à lui seul l'insuffisance du poste alimentation.

#### **d) Le soutien général et la "vie courante"**

1 879,1 millions de francs sont, dans le projet de loi de finances pour 1990, consacrés aux dépenses directes de soutien (en augmentation de 3,19 %).

#### **e) La détérioration de l'entretien des casernements**

La dotation prévue pour 1990 représente 774,6 millions de francs (en augmentation de 1,25 % seulement par rapport à 1989). La faiblesse de ces crédits, et l'absence, depuis plusieurs années, d'effort décisif en matière d'entretien du domaine immobilier de l'Armée de Terre sont à l'origine d'une vétusté inadmissible de nombreux casernements, qui offrent un niveau de confort très en deçà des normes de notre temps.

Alors que l'entretien du parc immobilier nécessiterait en moyenne 55 F par mètre carré, les crédits de 1990 n'autorisent qu'un médiocre ratio de 20,40 F par mètre carré.

## **2°) L'insuffisance des moyens en personnels de l'Armée de Terre en l'état actuel des missions ?**

S'agissant des moyens en personnel de l'Armée de Terre, votre rapporteur examinera la part des rémunérations et des charges sociales dans l'ensemble des crédits du titre III, avant d'aborder les problèmes majeurs posés par la déflation des effectifs et par la dégradation de la condition militaire.

### **a) Part des frais de personnel dans les crédits du titre III**

Le total des soldes, indemnités et allocations diverses (chapitre 31-22), des cotisations sociales acquittées par l'Etat (chapitre 33-21) et des prestations sociales versées par l'Etat (chapitre 33-22), s'élève à 18 486,21 millions de francs (soit 4,3 % d'augmentation), ce qui représente une proportion considérable des crédits du titre III : 71,23 %, très comparable aux pourcentages observés antérieurement.

Les soldes, indemnités et allocations diverses du chapitre 31-22, d'un montant de 16 615,724 millions dans le projet de loi de finances pour 1990, en augmentation de 4,43 % par rapport à la dotation précédente, sont ainsi réparties entre les différentes catégories de personnels :

- personnels officiers et assimilés en position d'activité (article 10) : 4 222,803 millions de francs ;
- personnels non officiers et assimilés en position d'activité (article 20) : 10 290,643 millions de francs ;
- personnels appelés et volontaires féminines (article 30) : 1 875,237 millions de francs ;
- élèves des écoles militaires préparatoires (article 40) : 20,278 millions de francs ;
- personnels en position autre que d'activité (article 50) : 131,936 millions de francs ;

- personnels des réserves (article 60) : 74,827 millions de francs.

Les soldes des personnels non officiers en situation d'activité représentent 61,93 % de l'ensemble du chapitre 31-22 (soldes, indemnités et allocations diverses). 25,41 % du total sont affectés aux soldes des officiers d'active. 11,28 % du chapitre 31-22 sont consacrés aux personnels appelés, et la part des réserves se réduit à 0,45 % de l'ensemble des soldes, indemnités et allocations diverses.

#### **b) Une nouvelle et inquiétante déflation des effectifs**

Succédant à la déflation de 3 277 emplois pratiquée en 1989, la réduction des effectifs envisagée pour 1990 concerne 3152 postes. Cette mesure s'inscrit dans la navrante perspective d'une déflation continue ayant, de 1975 à 1989, abouti à la suppression de 38 592 emplois, ce qui est particulièrement regrettable pour une armée qui est essentiellement une armée d'effectifs.

En 1990, 2472 postes d'appelés du rang seront supprimés, ainsi que 680 postes d'active (ce chiffre tient compte d'un sureffectif de 500 emplois budgétaires, et d'un sureffectif supplémentaire de 300 postes accordé en gestion pour 1990). La suppression nette d'effectifs ne concernera pas, en 1990, de postes d'officiers carrière contrat, alors que c'était le cas pour la dernière déflation pratiquée.

Bien que les suppressions de postes prévues pour 1990 concernent des effectifs moins nombreux qu'en 1989, cette mesure paraît d'autant plus déplorable si l'on considère que 8230 postes budgétaires supplémentaires (480 officiers d'active, 1250 sous-officiers d'active, et 6500 appelés du rang -dont 1080 en instruction-) auraient été nécessaires dans le cadre des effectifs théoriques du temps de paix.

De plus, l'économie de 88,767 millions de francs générée par la prochaine déflation (en termes de soldes,



indemnités et allocations diverses) est négligeable si on la compare aux 16 615,724 millions de francs inscrits dans le projet de loi de finances pour 1990 au titre des rémunérations des personnels de l'Armée de terre.

### **c) Conséquences de l'insuffisance des moyens en personnels**

Cette situation de sous-effectifs, motivée par des raisons budgétaires peu pertinentes, a des effets regrettables sur le taux d'encadrement, sur les conditions de vie et de travail des personnels militaires, et sur l'allègement du dispositif territorial de l'Armée de Terre.

#### **c1 - un encadrement inférieur à la normale**

L'Armée de terre française détient le record du plus faible taux d'encadrement en Europe :

- 5,9 % d'officiers (8,2 % en Allemagne Fédérale et 10,4 % en Grande-Bretagne),

- 21,6 % de sous-officiers (30 % en Allemagne Fédérale et 37,5 % en Grande-Bretagne).

Le ratio cadres d'active/total des militaires est de 26,3 % pour l'Armée de Terre (51,3 % et 52,5 % pour l'Air et la Marine respectivement), contre 49,5 % pour les Etats-Unis et 41,6 % pour l'URSS.

Lors de son allocution devant la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, le Général Forray, chef d'Etat-major de l'Armée de Terre, a affirmé que 600 officiers et 1000 sous-officiers de plus permettraient un taux d'encadrement optimal, étant donné l'incidence de la mise en place de systèmes d'armes nouveaux.

. S'agissant de la qualité de l'encadrement, la durée de formation des cadres est insuffisante. La proportion d'officiers originaires de St Cyr (21 % des officiers recrutés en 1989), est de peu inférieure à la part des ORSA (officiers de réserve en situation d'activité), qui représente 23,1% des officiers recrutés en 1989. Ceux-ci, qui n'ont reçu qu'une formation initiale de cinq mois (compte tenu du stage supplémentaire d'un mois récemment introduit), encadrent des sous-officiers qui ont bénéficié d'une formation de 12 mois.

## **c2 - l'aggravation des astreintes**

Une enquête effectuée en 1989 sur un échantillon représentatif de 1950 officiers et sous-officiers a confirmé l'aggravation des astreintes imposées aux cadres d'active.

L'absence annuelle totale du domicile des cadres d'active de l'Armée de Terre est de 130 jours en moyenne. En ce qui concerne les jours non ouvrables et fériés, 58 sur 112 (soit un jour sur deux) sont consacrés au service. Cette moyenne recouvre des disparités importantes : un sergent du Corps blindé mécanisé passe 65 % des jours non ouvrables et fériés en dehors de son foyer (soit deux jours sur trois). Ce taux est de 47 % pour un sergent (hors corps blindé mécanisé).

Dans certains cas, les durées de travail s'élèvent à plus de 60 heures par semaine, qui contrastent avec les durées qu'autorise aujourd'hui la société des loisirs.

Il convient de rappeler, par ailleurs, que ces astreintes ne donnent lieu à aucune compensation, ni en termes financiers, ni en termes de temps de repos.

### **c3 - le seuil atteint par la condition militaire**

**. L'évolution des rémunérations indique une baisse du pouvoir d'achat de 5 à 8 % selon les catégories en six ans.**

**La faiblesse des soldes, par rapport aux autres rémunérations, doit être un sujet de réflexion pour les gouvernements à venir. Rappelons qu'un sergent touche en moyenne 6 284 F par mois, toutes primes comprises, ce qui représente l'équivalent du salaire d'un agent technique de nettoyage de grande ville. La solde d'un lieutenant sortant de St Cyr correspond au salaire proposé par l'une des dernières écoles d'ingénieurs offertes au choix des élèves de mathématiques spéciales.**

**Quoi qu'il en soit, les soldes perçues sont très inférieures aux salaires auxquels pourraient prétendre, dans le civil, les militaires concernés, d'autant que ces soldes sont perçues sur 12 mois.**

**. En conséquence de la faiblesse des rémunérations, la nécessité d'un deuxième salaire explique que le taux d'activité des épouses de militaires ait considérablement augmenté au cours des dernières années.**

**Difficilement compatible avec l'indispensable mobilité des cadres, cette évolution constitue l'une des causes de l'extension du célibat géographique. Celui-ci est également dû à la difficulté de faire suivre des études aux enfants, pour des personnels contraints à des déménagements fréquents. Il est incontestable que le célibat géographique contribue à l'actuel malaise moral des armées.**

**. Les difficultés de logement s'inscrivent dans la crise actuelle de la condition militaire. Le montant des prêts offerts par la Mutuelle nationale militaire est loin de permettre, eu égard à l'évolution du marché de l'immobilier (a fortiori dans la région parisienne), l'acquisition d'un logement :**

- 40 000 F pour la construction d'une résidence principale (remboursables en 6 ou 3 ans au choix, à 2 %),
- 5 000 à 20 000 F pour l'achat d'un terrain ou pour des travaux d'amélioration de la résidence principale (remboursable en 3 ou 4 ans au choix, à 2 %).

Or, compte tenu de la modicité des pensions versées aux militaires retraités, l'accession à la propriété doit faire l'objet d'encouragements plus substantiels, et plus conformes aux prix du marché.

Au regard des difficultés de la condition militaire, les mesures envisagées en vue de l'amélioration de celle-ci paraissent dérisoires.

Les mesures destinées aux appelés et inscrites dans le projet de loi de finances pour 1990 au titre des mesures nouvelles sont :

- l'augmentation du taux de 66 % de l'indemnité de séjour en Allemagne et d'expatriation à Berlin (pour un coût global de 29,8 millions de francs),
- la revalorisation, à hauteur de 2 %, de la prime de service en campagne (pour un montant de 2,25 millions de francs), qui compense les exigences de l'entraînement opérationnel,
- le relèvement de 2,2 % de la solde des appelés, à compter du 1er mars 1990 (pour un montant de 27,646 millions de francs), qui s'inscrit dans l'augmentation annuelle de la solde des appelés,
- l'augmentation du pécule des volontaires-service long (VSL) (pour un coût de 8,3 millions de francs).

Au total, 64,73 millions de francs sont affectés, dans le projet de loi de finances pour 1990, à l'amélioration de la condition des appelés.

Les mesures destinées aux personnels d'active et inscrites dans le projet de budget pour 1990 au titre des mesures nouvelles sont :

- l'augmentation des deux-tiers du taux de l'indemnité de séjour aux Forces Françaises en Allemagne et à Berlin (pour les engagés à solde spéciale progressive et à solde forfaitaire),

- le repyramidage des emplois des sous-officiers (pour un montant total de 13,5 millions de francs), au moyen de la transformation de 330 emplois de sergents en 200 emplois de sergents-chefs, 120 postes d'adjudants-chefs et 10 emplois de majors,

- le repyramidage des emplois des militaires du rang (pour un coût de 16,764 millions de francs), par la transformation de 317 emplois de soldats de seconde classe (à solde spéciale progressive) en 317 emplois de caporaux-chefs à solde mensuelle,

- les montants inscrits au titre de la revalorisation de l'indemnité pour travaux en scaphandre ou dans l'air comprimé (17 000 F), de l'indemnité de dépiégeage aux artificiers militaires NEDEX (8 000 F) et de l'indemnité spéciale de sécurité aérienne (19 000 F), traduisent suffisamment clairement la faiblesse des indemnités de service,

- la revalorisation de 10 % de l'indemnité pour charges militaires (pour un montant de 117,536 millions de francs) s'ajoute à la revalorisation usuelle de 2,4 % (dont le coût représente 27,661 millions de francs).

Présentée comme une amélioration décisive de la condition matérielle des militaires, cette revalorisation de 10 % ne peut être appréciée à sa juste mesure que si l'on tient compte des montants perçus individuellement :

- officiers généraux et supérieurs : 120 F pour un célibataire, 202 F pour un chef de famille avec moins de 3 enfants à charge (278 F avec 3 enfants et plus à charge),

- officiers subalternes : 97 F pour un célibataire, 173 F pour un chef de famille avec moins de 3 enfants à charge (245 F pour un chef de famille avec 3 enfants et plus à charge),

- aspirants, majors, adjudants et adjudants-chefs : 49 F pour un célibataire, 88 F pour un chef de famille avec moins de 3 enfants à charge (124 F pour un chef de famille avec plus de 3 enfants à charge),

- autres militaires à solde mensuelle et militaires à solde spéciale progressive mariés : 43 F pour un célibataire, 78 F pour un chef de famille avec moins de 3 enfants à charge (112 F pour un chef de famille avec plus de 3 enfants à charge).

. Ces différentes revalorisations s'ajoutent aux 511,699 millions de francs inscrits, au titre des mesures acquises, au projet de loi de finances pour 1990 :

- 458,496 millions de francs sont ainsi consacrés à la revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1989, et à l'attribution de deux points d'indice supplémentaires, depuis le 1er octobre 1988.

- 19,906 millions de francs sont affectés aux différentes indemnités :

. revalorisation de l'indemnité pour charges militaires (15,277 millions de francs),

. indemnité compensatoire pour frais de transport en faveur des personnels en service en Corse (4,364 millions de francs),

. indemnité pour travaux en scaphandre ou dans l'air comprimé (13 000 F),

. revalorisation de l'allocation exceptionnelle allouée aux militaires à solde spéciale progressive effectuant une période d'exercice militaire (439 000 F). Le poste "primes de qualification de certains sous-officiers" est en revanche amputé de 187 000 F.

Les crédits, affectés au seul titre des mesures acquises aux diverses indemnités, sont donc d'un montant équivalent à la somme

consacrée à la célébration de la bataille de Valmy (dont le coût s'est élevé à environ 20 millions de francs). N'aurait-il pas été plus pertinent d'affecter ces crédits à la revalorisation de la condition des personnels de l'Armée de Terre ?

#### **c4 - Impact de la réduction des effectifs sur l'organisation territoriale de l'Armée de Terre : conséquences du plan "Armées 2000" sur l'Armée de Terre**

. Présenté comme une amélioration de l'organisation territoriale de l'Armée de Terre, le plan "Armées 2000", dont la mise en oeuvre doit s'étaler sur les années 1990-1992, a été justifié par les arguments techniques suivants :

- privilégier l'opérationnel par le maintien de deux Corps d'Armée sur trois (ceux de Baden et de Lille) et par l'extension des attributions de l'état-major de la 1ère armée, qui reçoit pleine responsabilité opérationnelle en tout temps et non plus en temps de guerre, et dont le PC se rapproche de celui de la FATAC (force aérienne tactique) en s'installant à Metz.

- rendre l'organisation territoriale de l'Armée de Terre plus simple et plus cohérente par la création de trois grandes régions militaires (Nord-Est, Méditerranée et Atlantique) qui succèdent aux six régions actuelles.

De vingt-deux divisions militaires territoriales, on passe donc à dix environ.

. L'exécution du plan "Armées 2000" implique un allègement de la présence territoriale de l'Armée de Terre.

Ainsi, la suppression des structures de commandement du premier Corps d'Armée de Metz a pour conséquences la dissolution de deux régiments (le 8e Régiment du Matériel de Verdun et le 505e Régiment du Train de Vienne) ainsi

que la suppression d'états-majors et d'organismes de soutien (Etat-major et éléments de soutien du Corps d'Armée de Metz, Etat-major de la Brigade Logistique de Verdun, 39e Escadron d'Artillerie du Corps d'Armée de Mercy-les-Metz, et 707e Compagnie mixte des essences).

Les mesures de restructuration interne rendues nécessaires par la mise en oeuvre du plan "Armées 2000" se traduisent par la dissolution de trois régiments d'infanterie (le 39e R.I. de Rouen, le 30e Groupe de Chasseurs de Lunéville, et le 151e R.I. de Metz), dans le cadre du regroupement de l'infanterie des divisions blindées au niveau du corps d'armée. La suppression du Groupement aéroporté et du 7e Régiment Parachutiste de Commandement et de soutien d'Albi est prétextée par le resserrement des structures de commandement et de soutien de la 11e Division Parachutiste. Outre la déprofessionnalisation du 13e Bataillon de chasseurs alpins de Chambéry, le plan "Armées 2000" prévoit en outre la fermeture de plusieurs installations :

- . le commissariat de l'Armée de Terre de Bastia,
- . les établissements annexes des subsistances de Toul, de Fontainebleau et du Mans,
- . l'établissement mixte des subsistances et de l'habillement de Tours,
- . les centres territoriaux d'administration et de comptabilité locale de Lille, Rouen, Amiens et Nancy,
- . les laboratoires inter-régionaux des subsistances de Paris et Marseille,
- . le centre mobilisateur de Ger,
- . la direction des travaux du Génie de Clermont-Ferrand,
- . l'annexe de l'établissement régional du matériel de Muret (dont les personnels seront reclassés au complexe de mobilisation de Lannemezan),
- . et l'établissement de maintenance des matériels de l'Armée de Terre d'Ambonnay.



A ces fermetures s'ajoute la dissolution du 11e Bataillon de chasseurs alpins de Barcelonnette, qui ne devrait devenir effective qu'une fois définies des activités économiques de substitution.

Une autre incidence du plan "Armées 2000" est d'amplifier le mouvement, déjà en cours, de suppression de centres mobilisateurs. Le nombre de centres mobilisateurs est déjà passé de 110 en 1979 à 52 en 1989. Il est prévu de supprimer encore, d'ici l'an 2000, 22 centres mobilisateurs, afin d'en maintenir seulement 32 au terme de la mise en oeuvre du plan de mobilisation.

La conséquence du plan "Armées 2000" est donc un appauvrissement sans précédent des structures territoriales de l'Armée de Terre. Une telle évolution ne peut qu'être préjudiciable à l'esprit de défense, en mettant fin aux contacts privilégiés qui s'étaient instaurés entre les populations et les unités, et en augmentant l'isolement de l'armée par rapport à la population qu'elle a le devoir de défendre.

En ce qui concerne plus précisément la diminution du nombre de centres mobilisateurs, motivée par une rationalisation du processus de la mobilisation, on peut s'interroger sur l'opportunité d'une mesure qui accroît la distance entre les mobilisables et les centres de mobilisation. Ceux-ci seraient, de ce fait, plus difficiles à rejoindre en temps de crise et en cas de désorganisation.

### **3°) Des charges surdimensionnées par rapport aux moyens de l'Armée de Terre**

Compte tenu de la variété des missions incombant à l'Armée de terre, celle-ci ne dispose pas des moyens humains et matériels qui permettraient de faire face à ses nombreuses contraintes.

**a) Le problème des effectifs de l'Armée de terre : le faible niveau de la ressource effectivement disponible**

Le total de la ressource effectivement disponible est très insuffisant, rapporté aux charges pesant sur l'Armée de Terre, et aux besoins réels de celle-ci.

Sur les 309 000 militaires "en kaki", 239 000 seulement sont effectivement à la disposition du chef d'Etat-major de l'Armée de Terre, compte tenu des contraintes suivantes, qui visent à priver l'Armée de terre des personnels suivants :

- personnels situés hors budget défense (c'est-à-dire formés, gérés, habillés et administrés par l'Armée de Terre, mais non soldés par elle : c'est le cas essentiellement des unités de protection civile du ministère de l'Intérieur, des volontaires formateurs en informatique, des officiers mis à la disposition des ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, et des personnels du service militaire adapté des départements d'outre mer),

- personnels appelés en période d'instruction,

- personnels participant à des organisations internes ou externes à l'Armée de terre (Etats-majors interarmées, organismes du ministère de la Défense, DGA ...).

Encore faut-il retrancher à ces 239 000 personnels à disposition du chef d'Etat-major de l'Armée de Terre les quelque 15 000 militaires servant Outre-mer, ce qui signifie que 224 000 hommes environ sont en réalité effectivement disponibles en Europe.

## **b) La variété des missions incombant à l'Armée de Terre**

La variété des missions incombant à l'Armée de Terre apparaît clairement si l'on examine les charges exceptionnelles supportées en 1989 :

- aide aux populations réfugiées en Guyane (coût : 1,5 million de francs),
- aide aux populations sinistrées à Djibouti (coût : 2,4 millions de francs),
- mise en oeuvre du plan ORSEC à la Réunion (coût : 0,9 million de francs),
- envoi d'hélicoptères au Liban,
- rapatriement des victimes de l'attentat du DC 10,
- aide aux populations sinistrées de Guadeloupe.

Compte tenu du fait que, pendant qu'elle faisait face aux événements du Niger, du Liban et de la Guadeloupe, l'Armée de Terre avait deux Divisions blindées en manoeuvre, et que, en raison de l'importance de la ressource appelée dans le total des effectifs de la section Forces terrestres, 62 % de ses effectifs se renouvellent chaque année, il est clair que mener de front ces différentes missions avec de semblables contraintes en moyens humains constitue une véritable prouesse.

La participation de l'Armée de Terre aux situations de crise précédemment citées est d'autant plus appréciable qu'elle implique la mobilisation de moyens matériels et humains considérables. Certes, dans la plupart des cas, il s'agit d'avances remboursées dans des conditions estimées généralement satisfaisantes, par le biais de collectifs budgétaires. Toutefois, les "avances" ainsi effectuées par l'Armée de Terre portent sur des effectifs et sur des moyens matériels non négligeables, et qui sont déjà calculés trop juste.

### c) L'ampleur des besoins insatisfaits

De nouveaux besoins sont récemment apparus, du fait du progrès technologique et de l'évolution des structures de l'Armée de Terre.

Ainsi, on a pu évaluer à :

- 5 millions de francs les besoins suscités par l'entretien du parc informatique,
- 8,5 millions de francs l'incidence (surtout en termes de formation) de l'entrée en service de matériels nouveaux,
- 15 millions de francs les crédits supplémentaires (en fonctionnement, transports et logement des cadres) imputables à la mise en place de la brigade franco-allemande,
- 10 millions de francs le coût de la sous-traitance de tâches matérielles telles que l'entretien des locaux, rendue nécessaire par la déflation des effectifs, et non compensée par l'inscription de crédits supplémentaires au budget de la section Forces terrestres.

Dans un contexte caractérisé par l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'Armée de terre, il est primordial de donner à celle-ci la possibilité de recourir à la sous-traitance, en inscrivant à son budget la contrepartie financière de ses dépenses. Telle est la seule possibilité d'assurer le maintien d'un outil de défense relativement performant, en dépit de la déflation des effectifs.

\*

\* \*



"La République sait ce qu'elle doit à son armée. ... les responsables de l'Etat et le pays dont (les soldats) tiennent leur

mission ont pour obligation d'assurer les conditions matérielles et morales nécessaires à l'accomplissement de leur tâche".

Les quelques réflexions qui précèdent sur le titre III du projet de budget de la section Forces terrestres montrent que ces propos, prononcés par le Président de la République à Valmy, le 16 septembre dernier, n'ont pas été suivis d'effets, et que la République ne défend pas du mieux qu'elle le pourrait son armée et ceux qui la servent. Le plan de revalorisation de la condition militaire, encore à l'étude à l'heure où le présent rapport est mis sous presse, ne doit pas décevoir l'attente légitime de ceux dont le dévouement a, pour le moment, été si peu récompensé.

\*

\* \*

## **B - LE TITRE V ET L'ÉQUIPEMENT DE L'ARMÉE DE TERRE : DES CRÉDITS INSUFFISANTS, METTANT EN CAUSE LA RÉALISATION DE NOMBREUX PROGRAMMES**

Comme en 1989, les crédits d'équipements dont disposera l'Armée de Terre en 1990 seront complétés par des ressources provenant de fonds de concours. Celles-ci s'élèvent, dans le projet de loi de finances pour 1990, à 650 millions de francs.

Ainsi, les crédits de paiements consacrés à l'équipement des forces terrestres se montent à 23 482 millions de francs (à 24 132 millions de francs avec fonds de concours), soit une progression de 3,5 % par rapport à 1989.

Les autorisations de programme s'élèvent à 28 119 millions de francs (soit 28 769 millions de francs fonds de concours compris), en augmentation de 6,47 % par rapport à la dotation précédente.

L'évolution du titre V appelle deux remarques :

. l'évolution des dotations prévues pour 1990 confirme le fléchissement enregistré en 1989. La progression des crédits de paiements était de 0,26 % (hors fonds de concours) en 1988, elle est passée à 8,22 % en 1989, pour se limiter à 3,5 % en 1990. En ce qui concerne les autorisations de programme, l'augmentation de 20,81 % de 1988 a été suivie d'une croissance de 9,39 % dans le projet de budget pour 1989. La croissance prévue pour 1990 se limite quant à elle à 6,47 %. Or, les autorisations de programme conditionnent les dépenses futures : il est donc probable que les budgets ultérieurs soient caractérisés par une érosion durable des dépenses d'équipement, incompatible avec les nombreuses missions imparties à l'Armée de terre.

. le titre V est affecté par la révision des objectifs de programmation. Si le projet de loi de programmation pour 1990-1993 maintient, en apparence, la plupart des objectifs définis en 1987, certains programmes subissent le contrecoup d'une diminution sensible des objectifs. Il s'agit du char AMX 30 B2, dont le nombre est réduit de 99 unités, du VBL (véhicule blindé léger), dont 2 386 livraisons sont remises en cause, du canon 155 TR F1, réduit de 65 unités, et du missile sol-air très courte portée (SATCP), dont 62 unités de tir sont supprimées. Seul le VAB (véhicule de l'avant blindé) bénéficie d'une augmentation des objectifs de programmation, encore cette augmentation est-elle bien modeste, puisqu'elle ne porte que sur 6 unités.

Outre ces réductions de programme, on constate un étalement des livraisons du char Leclerc, du VTL (véhicule de transport logistique), des véhicules tactiques, du système Orchidée, et des missiles AC 3G (antichar nouvelle génération). Ces mesures, visant à retarder la réalisation de certains programmes, sont plus insidieuses que des réductions de crédits plus ou moins massives, puisqu'elles aboutissent à maintenir des objectifs purement théoriques, que l'on n'est pas assuré de pouvoir respecter.

L'une des conséquences les plus regrettables de la récente révision de la loi de programmation de 1987 est néanmoins l'abandon du système SANTAL (véhicules blindés équipés de SATCP Mistral),

dont les conséquences ne manqueront pas d'être sensibles sur la protection du corps de bataille.

### **1°) Vue d'ensemble des dotations du titre V**

Votre rapporteur indiquera successivement la répartition des crédits de paiement et des autorisations de programme au sein du titre V de la section Forces terrestres.

#### **a) Crédits de paiement**

. **études de matériels d'armement** : 4 141 millions de francs (en augmentation de 18,42 %), ce qui représente 17,6 % de l'ensemble des dotations inscrites au titre V en crédits de paiement.

. **fabrications d'armement** : 15 949 millions de francs (en diminution de 3,86 %), soit 67,9 % du total.

. **infrastructures** : 2 135 millions de francs (hors fonds de concours), en augmentation de 51,52 %, soit 9,1 % des crédits de paiement du titre V.

. **HCCA (habillement - campement - couchage - ameublement)** : 1 257 millions de francs (en augmentation de 5,54 %), soit 5,4 % de l'ensemble des crédits d'équipement.

#### **b) Autorisations de programme**

. **études de matériel d'armement** : 5 229,6 millions de francs (en augmentation de 10,5 %), soit 18,59 % des autorisations de programme du titre V.

. **fabrication d'armement** : 18 766,1 millions de francs (croissance de 1,01 %), soit 66,73 % de l'ensemble.

. **infrastructures** : 2 791,9 millions de francs (hors fonds de concours), en augmentation de 37,25 %, ce qui représente 9,91 % des dotations inscrites au titre V en autorisations de programme.

. **HCCA** : 1 331,4 millions de francs (croissance de 9,91 %), soit 4,73 % du total.

**2°) Reprise d'un certain effort en matière d'études (chapitre 51-71)**

Les crédits consacrés aux études de matériels d'armement augmentent de 18,42 %. Il convient cependant de noter que cette augmentation succède à une baisse de 1,03 % de ce chapitre dans le budget pour 1989.

a) Les crédits consacrés aux études amont (chapitre 51-71, articles 11, 21 et 31) s'élèvent à 465,9 millions de francs, en augmentation de 2,39 % par rapport à 1989. Il seront affectés notamment aux recherches suivantes :

- **Direction des armements terrestres (365,4 millions de francs en crédits de paiement) :**

- . véhicule blindé modulaire (VBM),
- . missile antichar à très courte portée,
- . arme de moyen calibre future,
- . munitions,
- . système C 3I sol-air,
- . système futur d'informatique de commandement.

- **Direction des constructions aéronautiques (70 millions en crédits de paiement) :**



- . cellules et moteur d'hélicoptère,
- . détection d'illumination laser,
- . poursuite de tir automatique,
- . pale (d'hélicoptère) discrète radar,
- . pilotage-navigation,
- . survivabilité.

- Direction des engins (30,5 millions de francs) :

- . guidage terminal pour l'artillerie,
- . missiles antiaériens,
- . armement air-sol pour hélicoptère,
- . sol-air moyenne portée futur.

**b) Crédits de paiement affectés aux principaux matériels en développement**

- hélicoptère HAP-HAC (appui-protection/antichar) : 868 millions de francs en crédits de paiements pour le développement.

Premières commandes : actuellement envisagées.

Premières livraisons : 1997 (version HAP), 2001 (version HAC).

L'hélicoptère de combat HAP-HAC, ou hélicoptère du futur, est développé en coopération franco-allemande en deux versions : une version appui-protection pour la France seule, et une version antichar pour la France et l'Allemagne.

Les HAP-HAC sont destinés à faire face à la menace représentée par les blindés et par les hélicoptères adverses.

La version HAP est équipée d'un canon de 30 mm monté sur tourelle, de 4 missiles Mistral et de 44 roquettes, et est apte au pilotage de nuit.

La version HAC est équipée d'un système de missiles antichars de la troisième génération (AC 3G), d'un système de pilotage de nuit, et peut tirer des missiles antichars de deuxième génération (HOT), ainsi que des missiles Mistral.

- hélicoptère NH 90 : 47,1 millions de francs de crédits de paiement consacrés au développement.

Premières commandes : 1995.

Première livraisons : 1998.

Hélicoptère de transport tactique, le NH 90 est capable de transporter un véhicule de combat et d'effectuer des missions de transport logistique. Disposant d'une autonomie de 900 km, le NH 90 est apte au vol tout temps.

- char AMX Leclerc : 543,7 millions de francs de crédits de paiement consacrés au développement

Programme en développement depuis 1986.

Destiné à remplacer les AMX 30, le Leclerc présente l'avantage d'une mobilité tout terrain, d'une capacité à détruire les chars fixes ou mobiles de jour comme de nuit, d'un haut niveau de protection, et d'un système informatique de commandement.

- lance-roquettes multiples (LRM) et radar de contrebatterie Cobra : 263,02 millions de francs de crédits de paiement en développement.

Premières commandes : 1995 (LRM phase III), 1994 (Cobra).

Premières livraisons : 1997.

Systeme d'artillerie mené en coopération avec les Etats-Unis, l'Allemagne Fédérale, la Grande-Bretagne et l'Italie, le LRM accroît considérablement la puissance de feu de l'artillerie classique.

Le LRM permet notamment la destruction de chars ou de cibles ennemis (PC, bases logistiques, etc ...) dans la profondeur.

Ce programme est associé au radar Cobra, qui permet de détecter les batteries adverses, et qui est mis en oeuvre dans le cadre d'une coopération associant la Grande-Bretagne, l'Allemagne Fédérale et la France.

- missile antichar 3ème génération (AC 3G)<sup>h</sup>: 797,63 millions de francs pour le développement en crédits de paiement, répartis entre le missile moyenne portée (194 millions) et le missile longue portée (574,6 millions).

Premières commandes : 1994.

Premières livraisons : 1997.

Cette arme antichar équipera l'infanterie, et est élaborée en coopération avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne Fédérale.

En version moyenne portée (AC 3G MP), il s'agit d'un système portable, dont la munition est équipée d'une charge creuse double, et qui est apte au tir en espace clos. L'AC 3G MP est destiné à remplacer le Milan. En version longue portée (AC 3G LP), c'est un système destiné à être monté sur hélicoptère antichar ou sur véhicule terrestre, et capable de détruire les chars adverses jusqu'à 4500-5000 km, quelles que soient les conditions de visibilité.

- **ACCP (antichar de courte portée) ERYX** : 15 millions de francs en crédits de paiement consacrés au développement.

Premières commandes : 1990.

Premières livraisons : 1991.

D'une portée de 0,6 km, cette arme antichar portable, à charge creuse double, équipera les sections d'infanterie. L'ACCP ERYX est efficace contre les chars dotés de blindages réactifs. Ses caractéristiques techniques le rendent apte au tir en espace clos, et donc au combat antichar en zone urbaine, ainsi qu'au tir de nuit. L'ACCP ERYX améliorera considérablement les possibilités des petites unités d'infanterie.

- **SAMP (sol-air moyenne portée)** : 150,17 millions de francs de crédits de paiement en développement en 1990.

Premières commandes : 1995-1996.

Premières livraisons : 1998.

D'une portée comprise entre 30 et 60 km, le SAMP interceptera les missiles supersoniques. Développé en coopération avec la Marine et l'Armée de l'Air, ce système est composé d'un radar multifonctions, d'un système de conduite de tir et de missiles, et est équipé d'un identificateur ami-ennemi.

- **Système SATCP (sol-air très courte portée) MISTRAL** : 20,8 millions de francs de crédits de paiement consacrés au développement en 1990.

Premières commandes : 1987.

Premières livraisons : 1989.

Systeme de defense antiaerienne a tres courte portée, le MISTRAL est un missile a autodirecteur infrarouge passif.

**- Système hélicopté Orchidée : 213,6 millions de francs en crédits de paiement affectés au développement en 1990.**

Programme en développement depuis 1986.

Début de la phase d'industrialisation : 1991.

Début de la phase série : 1994.

Le système Orchidée assurera la surveillance du champ de bataille en profondeur, dans la perspective de la préparation d'une éventuelle frappe nucléaire.

Chaque système Orchidée est composé de dix hélicoptères super-puma équipés d'un radar doppler capable de détecter des cibles mobiles, et d'une portée supérieure à 100 km.

**- Système CL 289 : 26,5 millions de francs en crédits de paiement consacrés au développement en 1990.**

Premières commandes : 1989.

Premières livraisons : 1992.

Systeme de reconnaissance destiné à compléter l'action du système Orchidée, le CL 289, réalisé en coopération avec le Canada et l'Allemagne Fédérale, permettra de détecter les cibles susceptibles d'échapper à Orchidée (cibles fixes ou masquées), de jour comme de nuit.

**- Aérodyn léger piloté (ALT) : 67,3 millions de francs en crédits de paiement consacrés au développement en 1990.**

Premières commandes : vers 1995.

Premières livraisons : vers 1998.

L'ALT, qui sera produit en coopération franco-allemande, complètera les autres moyens de surveillance du champ de bataille. Il sera capable de localiser les objectifs terrestres de jour comme de nuit, en temps réel.

- **Poste de radio 4e génération (PR 4G) : 142,35 millions de francs en développement (crédits de paiement) en 1990.**

**Premières commandes : 1989.**

**Premières livraisons : 1991.**

Destiné à remplacer les postes en service dans l'Armée de Terre depuis quelque vingt ans, le PR 4G ne sera pas sensible aux manifestations de la guerre électronique (brouillage, écoute ...), et sera compatible avec les postes de l'OTAN, pour une gestion optimale des transmissions en Centre-Europe.

**3° Les fabrications d'armement : l'incidence fâcheuse de la révision des objectifs de la loi de programmation pour 1987-1991**

La très regrettable révision à la baisse des objectifs définis par la loi de programmation se traduit par la réduction des crédits de paiement consacrés à la fabrication d'armements, qui diminuent de 3,86 %. Ce poste demeure toutefois, avec 15 949 millions de francs en crédit de paiement, le plus important, en volume, du titre V.

Quant aux autorisations de programme, dont le montant s'élève à 18 766,1 millions de francs, elles progressent seulement de 1,82 %, et conditionnent, pour l'avenir, une faible croissance des fabrications d'armement, évolution à laquelle votre rapporteur ne peut souscrire.

### **a) Les hélicoptères**

Les trois principaux programmes de l'Armée de Terre en matière d'hélicoptères sont le SA 342 HOT (Gazelle), le NH 90, le HAP-HAC (appui-protection/antichar) ou hélicoptère du futur.

Toutefois, le projet de loi de finances pour 1990 ne prévoit de crédits de paiement au stade de la fabrication que pour le SA 342 HOT (Gazelle).

L'hélicoptère NH 90 n'est pas encore entré dans la phase de fabrication. Quant à l'hélicoptère du futur (HAP-HAC), il est prévu d'affecter des crédits à sa fabrication, mais dans le cadre de la loi de programmation révisée, et non dans le cadre du budget pour 1990.

**- SA 342 HOT (Gazelle) : 310 millions de francs (en crédits de paiement).**

(Mise en service : 1979)

Commandes prévues en 1990 : 0 (en raison de l'ancienneté du matériel).

Livraisons 1990 : 10.

**- HAP-HAC : 89 millions de francs (en crédits de paiement)**

On considère que ce programme est maintenu par la nouvelle loi de programmation pour 1990-1993, en dépit des nouveaux objectifs définis en programmation. Toutefois, ainsi que l'a remarqué notre collègue Jacques Genton, le déroulement des programmes se traduit, s'agissant des hélicoptères, par le fait qu'aucun régiment d'hélicoptères de combat n'aura, en 1995, procédé au remplacement des SA 342 HOT, qui datent de 1979.

## **b) Les systèmes blindés**

Les programmes AMX Leclerc, AMX 30 B2 et VBL (véhicule blindé léger) subissent le contrecoup de la loi de programmation révisée.

### **- AMX Leclerc : 389 millions de francs (en crédits de paiement)**

**(1 338,5 millions de francs en autorisations de programmes).**

**Commandes prévues en 1990 : 10 exemplaires (16 en 1989).**

Les conséquences de cet étalement sont qu'en 1995, une seule Division blindée pourra être équipée (encore le sera-t-elle partiellement) : l'avantage technologique certain permis par le char Leclerc sera donc loin d'être utilisé.

### **- AMX 30 B2 : 606 millions de francs (crédits de paiement)**

**Commandes prévues en 1990 : 0 (46 en 1989)**

**Livraisons prévues en 1990 : 67 (66 en 1989).**

Les commandes prévues pour 1990 sont donc loin de l'objectif annuel de 57 fixé par la loi de programmation pour 1987-1990. La révision de la loi de programmation impliquerait la réduction de ce programme à hauteur de 99 exemplaires au total.

Dans ces conditions, un parc important d'AMX 30 devra rester en service : ceci signifie que des dépenses de soutien plus importantes devront être prévues en raison du vieillissement croissant des matériels. De plus, ainsi que le souligne le rapport de M. Jacques Genton, une division blindée devra, jusqu'en 1994, conserver ses AMX B, alors que ceux-ci remontent à 1966. Cette



situation diminuera sensiblement la valeur opérationnelle du corps blindé mécanisé.

- **VBL (véhicule blindé léger) : 104 millions de francs (en crédits de paiement)**

Commandes prévues pour 1990 : 100 (284 en 1989).

Livraisons prévues pour 1990 : 9 (25 en 1989).

Capable d'évoluer en zone contaminée, cet engin blindé de 3 tonnes amphibies est destiné à l'environnement des moyens principaux de combat. Ses fonctions concernent le renseignement, le commandement, la liaison et le combat, puisqu'il peut être équipé du missile Milan : ces nombreuses capacités rendent d'autant moins admissible la réduction du programme à hauteur de 2 386 unités.

### **c) Les feux sol-sol**

#### **- Canons de 155 mm**

. **Le 155 TR (tracté) : 243,7 millions de francs (en crédits de paiement).**

Caractéristiques : portée maximum supérieure à 27 km. Cadence de tir de six coups par minute. Destiné à équiper les régiments d'artillerie des divisions d'infanterie.

Etat d'avancement en programme : premières livraisons effectuées en 1989.

Commandes prévues pour 1990 : 20 (40 en 1989).

Livraisons prévues pour 1990 : 28 (20 en 1989).

. **Le 155 AUF 1 (automoteur) : 233,7 millions de francs (en crédits de paiement)**

**Caractéristiques : portée maximum de 23,5 km. Cadence de tir de six coups par 45 secondes. Destiné à équiper les régiments d'artillerie des divisions blindées.**

**Commandes prévues pour 1990 : 17 (17 en 1989).**

**Livraisons prévues pour 1990 : 32 (39 en 1989).**

**En conséquence de la suppression de 65 commandes de 155 TR, dans le cadre de la révision des objectifs de programmation, trois divisions d'infanterie seront dotées de canons de 155 de plus de 50 ans d'âge.**

**A cette suppression de 65 commandes s'ajoutant la réduction des commandes de 155 AUF 1, l'objectif de la programmation de 1987, de 500 pièces d'artillerie, ne pourra donc être respecté.**

**- LRM (lance roquettes multiples) :**

**524,8 millions de francs (en crédits de paiement)**

**Commandes prévues pour 1990 : 17 (17 en 1989)**

**Livraisons prévues pour 1990 : 9 (0 en 1989)**

**Censée permettre le maintien de ce programme fondamental pour la puissance de feu de l'artillerie, la révision de la programmation induit une baisse significative des commandes et des crédits.**

**d) Les systèmes antichar**

**- ACCP ERYX (missile antichar de courte portée ERYX) : 12,9 millions de francs en crédits de paiement.**

**Commandes prévues pour 1990 : 400 exemplaires.**

- AC 3G longue et moyenne portées (missile antichar de la troisième génération) : 797,6 millions de francs (crédits de paiement).

**e) Les systèmes sol-air**

- SATCP (sol-air très courte portée) : 252,4 millions de francs (en crédits de paiement).

Commandes prévues pour 1990 : 340 missiles + 55 postes de tir (240 missiles + 55 postes de tir en 1989).

Livraisons prévues pour 1990 : 40 postes de tir.

La révision de la programmation cause un retard d'un à deux ans dans la réalisation des programmes de missiles antichar de la nouvelle génération. Plus particulièrement, le nouvel ACCP ERYX fera défaut à trois divisions. Il est certain que la protection sol-air de la FAR comme du corps blindé mécanisé sera insuffisante.

**f) La surveillance du champ de bataille**

- Système Orchidée : 35,7 millions de crédits de paiement.

Bien que les objectifs physiques du programme (équipement de 20 hélicoptères et de 6 centres de direction répartis en 2 unités) soient maintenus, le retard d'une année imposé par la révision de la programmation compromet sérieusement la capacité de feu dans la profondeur du dispositif adverse, réduite par le manque de moyens d'observation adéquats.

- CL 289 : 374,3 millions de crédits de paiement.

Commandes prévues pour 1990 : 0 (0 en 1989)

Les travaux relatifs à ce moyen de surveillance du champ de bataille n'ont toutefois, semble-t-il, pas atteint le stade permettant de prévoir, pour 1990, des commandes et des livraisons.

**g) Les véhicules**

**- VTL (véhicule de transport logistique) : 324 millions de francs (en crédits de paiement)**

Commandes prévues pour 1990 : 330 (800 en 1989).

Livraisons prévues pour 1990 : 500 (672 en 1989).

Une telle révision du programme atteste une méconnaissance très inquiétante de ce que sera le temps de crise : l'encombrement prévisible des routes, dû à un exode massif des civils auprès duquel celui de 1940 n'aurait rien d'exceptionnel, rend nécessaire la disponibilité de véhicules tous terrains performants, dont la capacité à acheminer les troupes est plus fiable que celle de véhicules civils de substitution, qui ne resteront peut-être pas disponibles comme de besoin.

**- VAB : 528,93 millions de francs en crédits de paiement.**

Commandes prévues pour 1990 : 220 (255 en 1989).

Livraisons prévues pour 1990 : 255 (255 en 1989).

**4°) Habillement, couchage, campement et ameublement (HCCA)**

Bien qu'elles ne représentent que 5,4 % des crédits d'équipement, les dépenses d'habillement et couchage-campement-ameublement inscrites au chapitre 53-41 sont très sensibles, car elles permettent les investissements nécessaires à la vie courante des armées.

Les principales réalisations prévues en 1990 concernent le renouvellement du paquetage de combat et du paquetage commun, ainsi que le matériel de couchage, campement et ameublement.

136,7 millions de francs seront consacrés, en 1990, à des mesures nouvelles en matière d'habillement (gilet de protection, vêtement de pluie ...)

L'augmentation de 5,6 % constatée entre 1989 et le projet de loi de finances pour 1990 n'est, votre rapporteur le regrette, pas particulièrement significative, si on la rapporte à la régression de 4,4 % opérée entre 1988 et 1989, et à l'inflation monétaire à prévoir.

### **5°) Infrastructures (chapitre 54-61)**

Les crédits consacrés à l'infrastructure et aux acquisitions immobilières, qui s'élèvent à 2 785 millions de francs en crédits de paiement, compte tenu de 650 millions de francs provenant des fonds de concours, progressent de 47,2 % (de 9,1 % si l'on exclut les fonds de concours).

Sur les dotations inscrites au chapitre 54-61, 111 millions de francs seront consacrés en 1990 à la construction de casernements, 108 millions à la modernisation du patrimoine immobilier d'Outre-mer, 340 millions à celle des immeubles des FFA, et 1 198,4 millions à la modernisation des immeubles de métropole.

111 millions de francs seront affectés aux économies d'énergie. Le suivi du plan Orion représente, dans le projet de loi de finances pour 1990, environ 705 millions de francs. Destiné à moderniser les infrastructures de l'Armée de Terre, notamment par le regroupement des implantations, le plan Orion nécessiterait, dans une conjoncture plus favorable, une enveloppe annuelle d'un milliard de francs. Ce programme a donc été défini de manière beaucoup trop ambitieuse eu égard aux moyens disponibles. D'autre part, le rendement aléatoire de la cession des fonds de concours, réalisée dans certains cas à des conditions inférieures à celles du marché, fait douter de l'opportunité d'opérations telle que celle de Duplex. Il aurait certainement été plus judicieux de conserver un ensemble aussi bien situé -dont la valeur, dans une ville comme Paris, ne peut pas se déprécier- et de l'affecter au logement de personnels militaires en poste à Paris. Cette solution aurait présenté le mérite de limiter l'extension du célibat géographique -dont l'un des facteurs est le niveau des loyers dans la région parisienne- et de prévenir le

sentiment d'amertume suscité par l'aliénation d'un ensemble immobilier estimé trop bon pour les militaires.

\*

o

\* \*

Les crédits inscrits au titre V de la section Forces terrestres par le projet de budget pour 1990 confirment la mise en cause de la capacité opérationnelle de nos forces, initiée par la regrettable révision des objectifs de la loi de programmation de 1987.

L'insuffisance des crédits d'équipement se manifeste également dans les chapitres relatifs aux infrastructures, et à l'habillement - couchage - campement - ameublement, d'une importance moins capitale, certes, que les études et les fabrications d'armement, mais qui conditionnent les conditions de travail de nos unités.

Votre rapporteur ne saurait donc souscrire à une telle insuffisance.

## **CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR**

**Nous en arrivons à la conclusion de ce rapport pour avis demandé par la commission des Affaires étrangères et des Forces armées sur la section Forces terrestres du budget de la Défense pour 1990.**

**L'année dernière, le budget présenté pour 1989 au Sénat n'avait pas été voté par le groupe du Rassemblement pour la République qui s'était abstenu, ni par le groupe communiste, qui avait voté contre, les autres groupes l'ayant accepté sous certaines réserves dans l'opposition.**

**Cette année, le budget 1990 des Forces armées a déjà rencontré à l'Assemblée nationale, en première lecture, l'opposition de tous les groupes sauf du groupe socialiste, ce qui a amené le ministre de la Défense à le réserver pour un vote bloqué avec tout l'ensemble budgétaire gouvernemental. Aujourd'hui, que peut le Sénat en juger à son tour ?**

**La conjoncture stratégique et géopolitique n'incite pas du tout à réduire encore un niveau de forces déjà insuffisant. Les menaces potentielles outre-mer, en Méditerranée - Moyen Orient et en Europe n'ont pas diminué, au contraire. On peut certes se réjouir des efforts soviétiques en vue de la détente et de la démocratisation de l'Europe centrale, mais le déséquilibre considérable qui existe à 3 contre 1 entre les forces militaires de l'Est et de l'Ouest s'est, en réalité, encore accru.**

**Dans ces conditions, les négociations sur la réduction des armements classiques qui se déroulent en ce moment à Vienne ne sont pas l'affaire de la France, si ce n'est à le dire et à encourager les deux superpuissances à s'entendre pour un désarmement proportionnel à leurs forces militaires.**

La situation de Berlin reste en état d'équilibre instable et l'évolution des deux Allemagne demeure encore indéterminée.

Dans tous les cas, sous peine d'être marginalisée et de ne plus compter, la France ne peut pas se laisser aller au laxisme et à l'illusion : elle aurait tout à craindre de sa faiblesse militaire, et ses voisins aussi.

Or, le projet de budget de l'Armée de Terre qui nous est présenté pour 1990 ne paraît avoir ni ambition ni dessein, si ce n'est d'économiser sur une précédente programmation déjà modeste, et de continuer à réduire les personnels. Il est de nature à affaiblir la sécurité de la Nation.

Malgré les modernisations et des perfectionnements des équipements et des armements, les moyens de combat de l'Armée de Terre commencent un déclin quantitatif qui amène à s'interroger sur ses capacités opérationnelles à terme de quelques années, et sur le fondement même du service militaire.

En conséquence, votre rapporteur pour avis propose de rejeter le projet de budget de la section forces terrestres pour 1990.

\*

\* \*

### **Examen en commission**

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a adopté le présent rapport au cours de sa réunion du mercredi 29 novembre.

Puis examinant l'ensemble des crédits militaires, la commission a émis un avis défavorable sur l'ensemble des crédits du ministère de la Défense pour 1990.